Aide judiciaire

Par Ryana

Bonjour

J'ai pris une aide juridictionnelle pour mon dilem avec ma propriétaire et on me réclame "vu le temps passé sur le dossier" des frais de 330?.
Est-ce que l'aide juridictionnelle est gratuite ou non s'il vous plaît ?
Merci d'avance pour vos réponses.

Par morobar

Bonjour,
Est-ce que l'aide juridictionnelle est gratuite ou non s'il vous plaît ?
La bonne question est : est ce que l'aide est totale à 100% ou partielle ?
Vous devez bien le savoir.

Par Ryana

Le barème c'est moins de 12000? de revenus c'est gratuit.
C'est quoi partielle ?
Je sais que j'y dois une lettre officielle à 150? ça elle m'avait dit y a pas de problème mais après elle rajouté des frais dont elle m'avait pas parlé !!

Par Ryana

En fait j'ai toujours pas eu de réponse claire et précise je sais toujours pas si l'aide judiciaire est complètement gratuite ou non?? Est-ce quelqu'un le sait s'il vous plaît ?

Par morobar

Bonjour,
Vous avez eu votre réponse.
L'aide est totale donc gratuite, ou partielle donc avec un teste à payer.

Par Ryana

Bonjour
Mais ça veut dire quoi partielle ou testé à payer parceque au début on m'a dit que c'était gratuit puis maintenant on me dit comme j'ai passé du temps sur votre dossier j'ai fait des relances et tout je vous demande 330? TTC mais on m'avait pas averti au préalable !!

Par morobar

Il faut lire: reste à payer et non "teste" à payer.

Par Ryana

Bonjour

C'est quoi ce reste à payer s'il vous plaît ?

Par morobar

330.00 EURO

Par Ryana

Bonjour
Et si on a pas les moyens ?

Par morobar

On revient à la case "départ".
Vous avez reçu notification de l'aide juridictionnelle et l'étendue de la prise en charge.
Il faut donc relire comment et pour combien cette aide vous est accordée.

Par Ryana

Bonsoir c'est marqué que c'est complètement gratuit.